



Service de télépaiement par carte bancaire des frais de demi-pension de nouveau opérationnel.

publié le 06/11/2018

Descriptif :

Après quelques jours de maintenance, le service de télépaiement par carte bancaire des frais de demi-pension est de nouveau opérationnel.

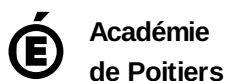
Après quelques jours de maintenance, le service de télépaiement par carte bancaire des frais de demi-pension est de nouveau opérationnel.

La date limite de paiement des factures de demi-pension du premier trimestre septembre-décembre 2018 approchant à grands pas (le 12 novembre 2018), si vous souhaitez bénéficier de ce nouveau mode de paiement, il vous suffit de cliquer sur ce lien [paiement en ligne](#) pour obtenir les informations nécessaires à sa mise en place.

En cas de besoin, n'hésitez pas à joindre le service intendance au 05 46 41 41 11 ou par courriel à l'adresse suivante « paiement.0171184v@ac-poitiers.fr » pour toute question concernant votre facture.

Le gestionnaire

Hervé WEBER



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.